

Rapport de la présidente du jury Concours externe sur titres avec épreuve d'auxiliaire de puériculture de classe normale – 2025

Ce rapport, établi à partir des observations, contributions des membres du jury du concours et de l'autorité organisatrice, présente les principaux chiffres et résultats de la session 2024. Il s'adresse aux futurs candidats afin de les aider à se préparer à une prochaine session.

CONTEXTE

Au titre de l'année 2025, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique a organisé le concours externe sur titres avec épreuve d'accès au grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale, pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Loire-Atlantique.

La périodicité de ce concours en Pays de la Loire est en principe de 2 ans, sous réserve de besoins spécifiques des employeurs publics de la région.

CALENDRIER DU CONCOURS POUR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté d'ouverture	9 juillet 2024
Période d'inscription	24 septembre - 30 octobre 2024
Date limite de dépôt des dossiers	7 novembre 2024
Épreuves orales d'admission	du 5 au 10 mars 2025
Jury d'admission	10 mars 2025
Résultats admission	11 mars 2025
Établissement de la liste d'aptitude	19 mars 2025

NOMBRE DE POSTES OUVERTS

EXTERNE
70

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le concours est ouvert aux candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes mentionnés aux articles L.4392- 1 et L.4392-2 du code de la santé publique, à savoir :

Article L.4392-1 du code de la santé publique :

- diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture,
- certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture,
- diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture.

STATISTIQUES – ADMIS À CONCOURIR

Répartition des inscrits / admis à concourir

Postes	Inscrits	Admis à concourir
70	128	120

Le nombre d'admis à concourir tient compte des annulations d'inscription.

Taux d'absentéisme

Présents	Taux d'absentéisme
109	9.17 %

L'ADMISSION

Épreuve

L'épreuve consiste en un **entretien** ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation, son parcours et son projet professionnels, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois concerné.

(durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé)

Niveau des candidats

	Éventail des notes	Note ≥ 15	$10 \leq \text{Note} < 15$	$5 \leq \text{Note} < 10$	Note* < 5/20	Moyenne
Entretien oral	1.50 – 19.50	37	38	23	11	12.08

REMARQUES DES EXAMINATEURS SUR L'ÉPREUVE ORALE

De manière générale, de nombreux candidats ont « réussi » cette épreuve orale (68.81% des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 et 33.94% des candidats une note supérieure ou égale à 15/20).

Cependant, les examinateurs prodiguent utilement quelques conseils :

- un concours se prépare : aussi, il est indispensable de lire et s'approprier la note de cadrage de l'épreuve
- chaque candidat dispose de 5 minutes pour se présenter : ce temps doit être travaillé et utilement mis à profit notamment pour mettre en relief les compétences déjà acquises, gérer le temps imparti (de nombreux exposés se sont révélés être trop courts), transmettre ses motivations pour intégrer la fonction publique...
- l'environnement territorial est, comme dans de nombreux concours, trop souvent négligé : penser à travailler les notions de base (droits et obligations, compétences des collectivités territoriales, acteurs majeurs dans l'environnement de petite enfance...), elles sont utiles à la compréhension du cadre dans lequel elles sont amenées à exercer
- l'environnement institutionnel et son évolution sont à parfaire, les réformes sectorielles PMI, PSU... sont à connaître
- La projection dans la fonction publique et donc sur d'autres structures doit être envisagée : de nombreux candidats ont tendance à s'en tenir à leur poste actuel
- Les mises en situation notamment dites « d'urgence » doivent être mieux appréhender. Certaines réponses inadaptées peuvent conduire à une mise en danger de l'enfant !
- Quand on utilise un mot, une notion, il est important de savoir l'expliquer
- Les examinateurs ont constaté des méconnaissances du cadre hiérarchique de leurs structures, et notamment au-delà du directeur ou de la directrice de la structure d'accueil (quid du DRH ? du DGS ?)
- Même si dans la pratique les auxiliaires de puériculture n'ont pas toujours de management, les examinateurs conseillent aux futurs candidats de se projeter en tant que manager également puisque les auxiliaires de puériculture relèvent dorénavant de la catégorie B.

Seuil d'admission

- Considérant que toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admission entraîne l'élimination du candidat.
- Considérant qu'un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.
- Considérant que le jury n'est pas tenu d'attribuer toutes les places mises au concours (cf. le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013).

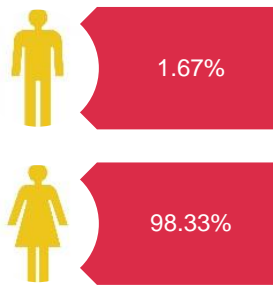
Le jury, réuni le 10 mars 2025 a arrêté le seuil suivant :

Postes	Seuil	Admis
70	10.50	70

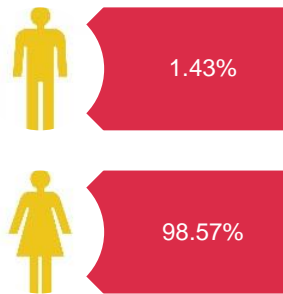
PROFIL DES CANDIDATS

Répartition des candidats selon le sexe

Admis à concourir (120 candidats)

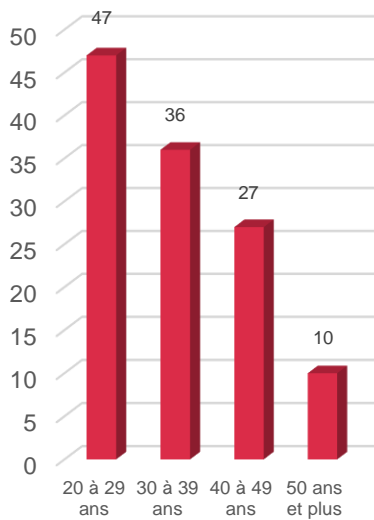


Admis (70 candidats)



Répartition des candidats selon l'âge

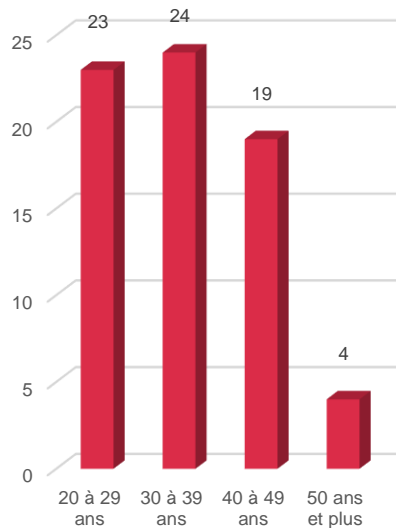
Admis à concourir (120 candidats)



Moyenne d'âge : 35.26 ans

39.17% des admis à concourir ont – de 30 ans

Admis (70 candidats)

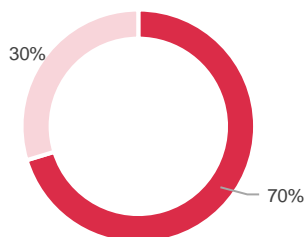


Moyenne d'âge : 32.57 ans

34.29% des admis ont entre 30 et 39 ans

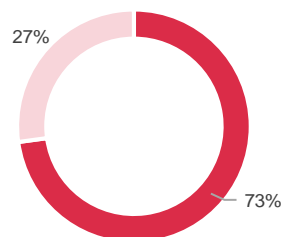
Répartition des candidats selon l'origine géographique

Admis à concourir (120 candidats)



■ Pays de la Loire ■ Autres régions

Admis (70 candidats)



■ Pays de la Loire ■ Autres régions

CONCLUSION

Passer un concours exige une préparation sérieuse et un réel investissement de la part des candidats. Aujourd'hui, les outils, documents et informations mis à la disposition des candidats sont légions et aisément accessibles.

À ce titre, il est donc indispensable de s'informer sur la nature de l'épreuve, le cadrage de l'épreuve, etc. Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site www.cdg44.fr et le service accès aux emplois de la fonction publique territoriale du Centre de Gestion de Loire-Atlantique demeure à la disposition des candidats pour toute question relative au concours d'auxiliaire de puériculture de classe normale.

Les meilleurs candidats ont su se projeter dans leurs fonctions d'auxiliaire de puériculture en démontrant concurremment des connaissances techniques, des connaissances liées à l'environnement professionnel et territorial et une capacité à réagir à des mises en situations professionnelles.

Enfin, je tiens à remercier les membres du jury et examinateurs, pour leur disponibilité, leur professionnalisme, leur expertise et leur volonté de veiller au maintien d'un certain niveau d'exigence dans la sélection de nos futurs collaborateurs.

Fait à Nantes, le 3 novembre 2025



La présidente du jury
Patricia COËLIS